Le Soussigné a l'honneur d'accuser réception de la Note de Son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, du 4 de ce mois, à laquelle était jointe copie d'un Office de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, qui demande quelle est la véritable personne à qui la Succession du feu Sieur Huttgren devait être remise à St. Paul, vû que deux différens Procureurs avaient été désignés à différentes époques.

Le Soussigné, en réponse aux éclaircissemens que Son Excellence lui demande à ce sujet, a l'honneur d'observer que Monsieur Vergueiro ayant été chargé de cette procuration en 1829, mais se trouvant dans le cas de retourner à Rio de Janeiro, l'avait transportée au Sieur Antonio Joaquim d'Andrade Villares, qui est aussi la personne désignée dans la dernière Note présentée à Son Excellence par le Soussigné. En conséquence, ce Monsieur Andrade Villares, étant aujourd'hui le véritable fondé de pouvoir, c'est à lui que les fonds provenants de la Succession du feu Huttgren à St. Paul, devraient être remis.

En priant Son Excellence de bien vouloir faire parvenir cette réponse à Son Excellence Monsieur le Vicomte d'Alcantara, le Soussigné saisit cette occasion pour avoir l'honneur de renouveller à Son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères l'assurance de sa très haute considération.

Rio de Janeiro le 7 Février 1831.

Theo. de Ankarloo.

à Son Excellence Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères